

Le Csa propose de réduire la période d'égalité du temps de parole précédent les élections présidentielles

Dans un rapport rendu le 9 octobre dernier, Christine Kelly, membre du Csa chargée de la présidence des groupes de travail « Pluralisme et campagnes électorales », propose la suppression de la « période intermédiaire » de trois semaines qui précède les deux semaines préélectorales. Les chaînes de télévision et de radio étaient en effet tenues de respecter une stricte égalité des temps de parole sur cette période totale de cinq semaines, ce qu'ils dénonçaient et jugeaient intenable au plan éditorial. Soutenue par la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale, et défendue devant le Conseil constitutionnel, cette réforme devrait être mise en place à partir du deuxième semestre 2016. Alors que le Csa avait déjà préconisé cette réforme en 2007, le Conseil constitutionnel estimait qu'il n'était pas possible de revenir à un équilibre plus souple des règles du pluralisme. Le Csa recommande également de fixer « une heure de fermeture commune pour l'ensemble des bureaux » de vote, afin d'éviter les fuites de résultats avant 20 heures, proposition qui nécessite toutefois une intervention du législateur. Enfin, le rapport suggère la réduction à 40 minutes (au lieu de 60) de la durée maximum des émissions officielles enregistrées par les candidats au second tour.